



Procès-verbal
Le mardi 18 novembre 2003 - n° 26

14 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003 ;

(Dépôt n° 377-20031118)

Le rapport financier de l'Université de Sherbrooke, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2002 ;

(Dépôt n° 378-20031118)

Le rapport annuel du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003 ;

(Dépôt n° 379-20031118)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2001 ;

(Dépôt n° 380-20031118)

Le rapport financier de la Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2001 ;

(Dépôt n° 381-20031118)

L'état du traitement 2001-2002 de l'Université du Québec à Montréal.

(Dépôt n° 382-20031118)

18 novembre 2003

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, dépose :

Un document intitulé *Devenir maître de son développement- La force des régions*.

(Dépôt n° 383-20031118)

M. Després, ministre du Travail, dépose :

Un erratum au rapport annuel, déposé le 4 novembre 2003, du Commissaire de l'industrie de la construction, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 384-20031118)

M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 19 novembre 2003, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 385-20031118)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 6 et 12 novembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 10 Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 386-20031118)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés quatre extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 662 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Jean-Talon, par Mme Delisle (Jean-Talon);
(Dépôt n° 387-20031118)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 547 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Johnson, par M. Boucher (Johnson) ;
(Dépôt n° 388-20031118)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 125 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Nicolet-Yamaska, par M. Morin (Nicolet-Yamaska) ;
(Dépôt n° 389-20031118)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 435 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de La Peltrie, par Mme Hamel (La Peltrie).
(Dépôt n° 390-20031118)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un document intitulé *Sommaire des recommandations du Réseau québécois de cardiologie tertiaire*.

(Dépôt n° 391-20031118)

18 novembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un document intitulé *Avis sur l'utilisation des tuteurs médicamenteux à l'intention du ministre de la Santé et des Services sociaux*, préparé par le Réseau québécois de cardiologie tertiaire.

(Dépôt n° 392-20031118)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Roy (Lotbinière) dépose :

Copie d'une correspondance, en date du 2 et du 4 novembre 2003, concernant les services de l'urgence du Centre de santé Paul Gilbert de Charny.

(Dépôt n° 393-20031118)

À la demande de M. le Président, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le Président, Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Audet, ministre du Développement économique et régional, et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne la présence en cette Chambre des onze lauréats et lauréates à qui sont remis aujourd'hui les Prix du Québec de 2003 pour leur exceptionnelle contribution à la science et à la culture.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

18 novembre 2003

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de prévention de la toxicomanie, qui se déroule du 16 au 22 novembre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Legault (Chambly) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la tolérance qui se tenait dimanche, le 16 novembre 2003.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Mulcair, ministre de l'Environnement, propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes ainsi que sa profonde sympathie envers les survivants et l'ensemble du peuple turc suite aux attentats terroristes de samedi dernier contre les synagogues de *Neve Shalom* et de *Beth Israel* à Istanbul.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

18 novembre 2003

18 novembre 2003

Mme Marois (Taillon) présente une motion concernant les élus des commissions scolaires ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

—

M. Reid, ministre de l'Éducation, propose :

QUE l'Assemblée nationale adresse ses félicitations aux élus des commissions scolaires, dont l'élection a eu lieu le 16 novembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Sirros, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 19 novembre 2003, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Charbonneau (Borduas).

18 novembre 2003

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée souhaite que les modifications au Règlement et aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée, concernant la procédure d'exception et les pétitions qui ont prévalu du 6 décembre 2001 au 12 mars 2003, soient reconduites du 25 novembre 2003 au 23 juin 2004.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Séguin, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 24 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

18 novembre 2003

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 16 h 42, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Roy (Lotbinière) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les services de santé au Québec ;
 - le deuxième, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le contingentement d'un nouveau traitement pour les patients cardiaques ;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Jutras (Drummond) à Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, concernant la révision du cadre financier du transport en commun.
-

À 18 h 32, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 19 novembre 2003, à 10 heures.

18 novembre 2003

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 18 novembre 2003, à 16 h 07, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, de M. Moreau (Marguerite-D'Youville) et de M. Mercier (Charlesbourg), les représentants du premier ministre, de M. Deslières (Beauharnois), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 6 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes
- n° 18 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Le Président

MICHEL BISSONNET